

L'Hôpital de Jour Jean Dechaume

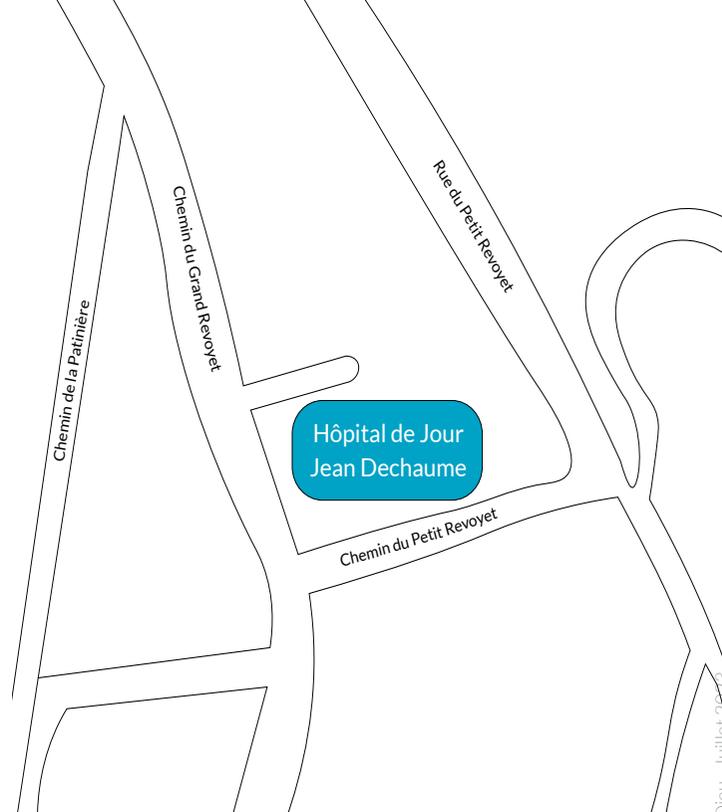


... dans le système de santé

L'hôpital de jour Jean Dechaume fait partie de l'organisation du service public sectorisé de psychiatrie infanto-juvénile.

Il est rattaché au Centre hospitalier Saint Jean de Dieu.

Les soins dispensés à l'hôpital de jour Jean Dechaume sont financés tout ou partie par la Sécurité sociale.



Hôpital de Jour Jean Dechaume

Centre hospitalier Lyon-Sud
Pavillon Jean Dechaume - Bâtiment 6C
165, chemin du Grand Revoyet
69495 Pierre-Bénite Cedex
Tél. secrétariat : 04 78 86 21 74
Tél. cadre de santé : 04 78 86 16 54 -06 69 11 40 64

Accès de la structure

Accès voiture et piéton possible par l'avenue Clémenceau (axe Saint-Genis-Oullins)
Bus 10 et 78 (arrêt Sainte-Eugénie)



Hôpital de Jour

Jean Dechaume

Centre Hospitalier Lyon-Sud
Pavillon Jean Dechaume
Bâtiment 6C
165, chemin du Grand Revoyet
69495 Pierre-Bénite Cedex

secrétariat :
Tél. : 04 78 86 21 74
cadre de santé :
Tél. : 04 78 86 16 54

Hôpital de jour rattaché
au secteur
infanto-juvénile 69 i011

Un Hôpital de Jour c'est...

- > Un lieu de soins psychiques pour enfants de 6 à 12 ans qui requièrent une intensification des soins.
- > Une structure qui propose des soins à temps partiel au moins 3 demi-journées par semaine.
- > Un lieu de soin qui accompagne les familles tout au long du suivi de l'enfant et met au travail le quotidien vécu à la maison et à l'hôpital de jour.
- > Un dispositif qui assure des liens avec le lieu d'apprentissage de l'enfant (école, IME, ITEP) et avec les autres professionnels correspondants (CMP, libéraux) dans le souci de la cohérence de la prise en charge.

Pourquoi venir à l'hôpital de jour ?

- > L'hôpital de jour accueille des enfants présentant des troubles envahissants du développement importants qui entravent leur quotidien, leur vie relationnelle et leur scolarité.

L'admission à l'hôpital de jour

- > Elle se fait sur décision du médecin psychiatre responsable à l'issue d'un processus d'admission et d'une semaine d'observation.
- > Cette démarche s'inaugure par la prise de RV du consultant référent du CMP avec le médecin psychiatre et la psychologue de l'hôpital de jour.
- > L'engagement de la famille dans le processus de soins est indispensable (rendez-vous réguliers)
- > L'assistante sociale accompagne les familles dans toutes les démarches administratives.

Quelle prise en charge pour votre enfant ?

- > Le projet personnalisé de l'enfant est élaboré en équipe en tenant compte des besoins de l'enfant, de son autonomie, des dynamiques de groupes et de ses contraintes scolaires.
- > Les soins proposés à l'hôpital de jour s'organisent autour du quotidien et de groupes à médiations thérapeutiques.
- > Les thérapies et rééducations individuelles se font en CMP ou en libéral.

Qui d'autre peut vous aider ?

- > Un interprète est à votre disposition si besoin.
- > Des associations de parents, comme l'UNAFAM ou l'ADAPEI peuvent vous apporter soutien et conseils. Vous pouvez également rencontrer des associations à la Maison des usagers du CH Saint Jean de Dieu.

En cas de réclamation ou d'observation, vous pouvez vous adresser au médecin responsable de l'hôpital de jour ou solliciter un rendez-vous auprès du médecin-chef.

CONFIDENTIALITÉ - IDENTITÉ SÉCURISÉE - DONNÉES PERSONNELLES

L'équipe soignante est tenue au secret professionnel. Avec votre accord, des rencontres peuvent avoir lieu avec d'autres professionnels de santé.

Pour assurer une prise en charge optimale et la continuité des soins, des informations concernant votre enfant sont renseignées dans un dossier médico-administratif. Certaines sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement et sont traitées dans le strict respect des règles de confidentialité.

Il est essentiel que nous ne commettions pas d'erreur sur l'identité de votre enfant. A son arrivée, nous vous demandons de nous fournir sa pièce d'identité avec une photographie ou, à défaut, le livret de famille.

Les renseignements concernant l'identité de votre enfant sont confidentiels et ne seront pas divulgués.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de transmission, d'effacement de ses données dans les limites légales.

Pour exercer ces droits, vous pouvez adresser votre demande à DPO - Fondation ARHM - 290, route de Vienne - BP 8252 - 69355 Lyon Cedex 08 ou par mail à dpo.rssi@arhm.fr

Identité vérifiée, sécurité assurée